



DESCRIPTIF PROGRAMME EPP N°5

« AVIS *PODOLOGIQUE ET COMMUNICATION INTERPROFESSIONNELLE : LE CAS DE LA GONALGIE* »

DÉSTINÉ AUX PÉDICURES-PODOLOGUES

Définition

L'EPP est une démarche organisée en vue d'optimiser ses pratiques. Ce n'est pas une formation continue. L'EPP se caractérise par une auto-évaluation régulière de ses pratiques et des résultats obtenus, sur la base de recommandations professionnelles préalablement établies (quand elles existent).

Justification du thème

Amélioration de la communication écrite interprofessionnelle tant qualitative que quantitative.

Les références spécifiques

Absence de recommandations spécifiques en podologie. Certaines recommandations professionnelles concernent une partie du thème de cette EPP.

Objectif d'amélioration

Communication interprofessionnelle via un nombre optimal de critères qui composera notre avis podologique et ceci en fonction de notre interlocuteur.

Méthode utilisée

Groupe d'analyse entre pairs destiné aux échanges entre pédicures-podologues.

Durée

3séances de 3 heures environ sur 8 mois.

Impact

Augmentation des demandes d'avis podologiques.